

*Article 29 du Règlement*

Nous faisons cela pour les pêcheurs et les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, et nous nous efforçons de régler ce problème de façon à faire cesser la surpêche dans la zone 3PS. Toute une série de négociations ont été rompues à Ottawa au cours de la semaine qui a pris fin le vendredi 16 janvier. Cependant, elles ont repris la semaine dernière. A propos, il y a eu consultation. Le gouvernement de Terre-Neuve a été informé de cette rencontre, des questions qui pourraient être réglées, et il n'a pas été d'accord. Il a le droit d'être consulté. Il a le droit de fournir des encouragements. Il a le droit de décourager. Il a le droit de donner des avertissements. Mais nous sommes le gouvernement du Canada et nous sommes responsables des relations extérieures du Canada et nous n'avons pas l'intention d'abdiquer notre responsabilité. Donc, monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve a donné des avertissements. Il n'approuvait pas le processus adopté.

Quel accord avons-nous conclu? Il a seulement été convenu d'entamer des négociations. Il n'y a pas eu d'accord prévoyant que la France obtiendra ne serait-ce qu'un têtard des divisions 2J+3KL. Ce qui a été convenu à Paris, vendredi et samedi, c'est que la France entamera avant le 15 mars des négociations visant à en arriver à une entente en vue de soumettre à l'arbitrage d'une tierce partie, dont la décision sera exécutoire, le différend sur les prétentions maritimes des deux pays au large des côtes de Saint-Pierre et Miquelon. En retour, le Canada entamera des négociations parallèles au processus d'arbitrage pour déterminer les quotas de pêche annuels des navires français dans les eaux canadiennes pour la période de 1988 à 1991 inclusivement, et ces quotas incluront les quotas de morue dans les divisions 2J+3KL de l'OPAN. En d'autres mots, nous sommes prêts à discuter et à entreprendre des négociations sur le sujet. Il n'y a eu aucune entente permettant quoi que ce soit dans les divisions 2J+3KL. Il n'y a rien d'autre qu'un accord prévoyant le début de négociations.

La preuve, c'est que dans son communiqué du 27 janvier, le premier ministre Peckford déclare que tel est bien le cas, qu'il n'existe pas d'accord contraignant à l'arbitrage. Tout en ayant raison sur ce point, il ne doit pas oublier non plus que rien ne nous oblige à donner à la France une seule morue ni un seul morceau de morue provenant des divisions 2J+3KL. Telle est la situation.

Si nous concluons un accord avec la France entre le mois de mars et la fin de l'année, ce sera un accord que je pourrai défendre dans tous les hameaux et dans toutes les anses de Terre-Neuve et du Labrador. Je ne craindrai pas de le faire. Je défends les droits des gens de Terre-Neuve et du Labrador depuis 20 ans et je n'ai pas l'intention d'arrêter maintenant. Je n'ai de leçon à recevoir de personne dans ce domaine.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré qu'il était déçu de la déclaration que j'ai faite hier sur cette question. Il dit que ma déclaration, selon laquelle il n'y a

aucune entente sur les quotas annuels de pêche ni pour attribuer à la France un contingent dans 2J+3KL, est contraire à l'accord. Ce n'est pas contraire à l'accord. C'est exactement conforme à l'accord. Quand le premier ministre dit qu'il est déçu de moi, je réponds que je suis ma conscience. Que les premiers ministres ou les députés de l'opposition soient déçus de moi, je m'en moque, pourvu que j'agisse comme il se doit. Je suis prêt à revoir mes électeurs et à leur demander n'importe quand s'ils sont satisfaits ou déçus, malgré les critiques et en toutes circonstances.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur le Président. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador proteste et je me réjouis de sa protestation. Plus il proteste, plus les gens qui négocient cette question en notre nom seront fermes. Je ne veux pas d'un accord qui ne soit pas bon pour le Canada. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador font bien de montrer l'importance qu'ils accordent à la morue. La pêche est tout aussi vitale pour Terre-Neuve que les champs de blé pour la Saskatchewan et les hydrocarbures pour l'Alberta. Voilà pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve et les représentants de l'industrie et des syndicats n'auraient jamais dû être exclus des pourparlers la semaine dernière.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Les habitants de Terre-Neuve font bien de manifester leurs inquiétudes. Je tiens cependant à leur dire aujourd'hui, monsieur le Président, que leurs intérêts ont été sauvegardés et qu'ils continueront de l'être. L'entente ne leur est pas préjudiciable. J'aimerais demander au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, au chef du Nouveau parti démocratique et au chef du parti libéral, de nous dire comment ils résoudre cette question. Ils ont beau jeu de faire de grands discours, de proposer leurs solutions et de condamner nos actes, ceux qui, dans l'opposition officielle notamment, nous ont lié les mains avec ces trois accords internationaux.

Et maintenant le député de Gander—Twillingate et les autres ont l'audace et le front de dénigrer les efforts que nous déployons pour trouver une solution avantageuse pour les pêcheurs et les habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Lorsque cette question sera réglée, et elle est loin de l'être, l'accord que nous aurons conclu, si accord il y a, sera de nature à pouvoir être défendu à Terre-Neuve et au Labrador et dans tout le Canada. C'est un engagement que je prends avec mes collègues de Terre-Neuve et nous ferons en sorte que toute entente conclue serve les intérêts supérieurs des pêcheurs de notre province.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, je suis content d'être ici pour prendre part au débat ce soir. Je le dis tout de suite, je suis aussi bien triste. La question à l'étude a autant d'importance pour les Terre-Neuviens que la dernière grande décision qui a concerné notre province. Je veux parler de la décision que nous avons prise en 1948 et 1949, quand nous avons choisi d'appartenir à la Confédération.